



ALPINE GRAND OUEST
association loi 1901
ALPINE GORDINI et DERIVES

Membre de la
FCRA

Participation à la sortie circuit **AGO**
« **Circuit de Fay de Bretagne** » le vendredi 15 Juillet 2016

8h30 : Ouverture du circuit
9h00 : Briefing, départ des cessions
12h00 : Pause - pique nique
14h00 : Reprise des cessions
18h00 : Fin des cessions

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Code Postal : **VILLE** :

TEL : **Email** :

VOITURE :

Immatriculation : **N° contrat d'assurance** :

fournir obligatoirement copie de l'attestation d'assurance pour chaque voiture

INSCRIPTION avec ASSURANCE RC comprise	Nombre	Prix
Membre AGO par voiture et son pilote		95€
Membre AGO par pilote supplémentaire (double monte et plus)		95€
Non membre par voiture et son pilote		120€
Non membre par pilote supplémentaire (double monte et plus)		120€
Présentation statique Alpine EuropaCup, compris plaque souvenir		10€
Règlement uniquement par chèque à l'ordre de l'AGO	TOTAL	

A renvoyer avant le 25 juin 2016 à l' AGO
11 impasse Jean-Marie Perret "GrandChamps" 44570 Trignac

Décharge de responsabilité : Le conducteur doit être titulaire et en possession de son permis de conduire. Les documents suivants sont obligatoires : **la carte grise**, éventuellement **le contrôle technique** (pour les véhicules immatriculés) et **dans tous les cas, l'attestation d'assurance valide**. Cette manifestation n'est ni une compétition, ni une épreuve de vitesse. Elle se déroule sur circuit fermé. Les participants se conforment aux réglementations imposées par les propriétaires de circuit en matière de sécurité et de niveau sonore. Les infractions au règlement du circuit sont supportées par le conducteur. L'association ALPINE GRAND OUEST ne peut être tenu responsable du comportement de ses derniers. L'adhérent déclare être tout à fait conscient des risques engendrés par l'activité de notre association. Sur circuit, il assume ces risques sous son entière responsabilité et déclare irrévocable, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, ne pas tenter d'action en responsabilité contre l'association ALPINE GRAND OUEST, ni contre ses dirigeants. L'adhérent assure entièrement les éventuels périls matériels et corporels qu'il pourrait faire subir à autrui. En cas d'accident, l'adhérent s'engage à régler le sinistre directement avec le tiers au moyen de ses assurances personnelles.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

ALPINE GRAND OUEST 11 impasse Jean-Marie PERRET "GrandChamps" 44570 TRIGNAC

yves-marie.leroux@orange.fr / 06 80 74 68 36

Secrétariat : Gauthier LEROUX 06 78 35 91 39 – Jean-Paul LERAT 06 07 09 61 55